

Relevé des décisions du Président  
Prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de pouvoirs de  
l'organe délibérant au Président  
(Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 121/2024 portant attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

Décision n° 122/2024 portant renouvellement de l'adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises pour l'année 2024

Décision n° 123/2024 portant avenant n° 1 au lot n° 3 « Menuiseries extérieures - Métallerie » du marché public n° 2023-PA-TX-0004 portant sur les travaux de réhabilitation d'une ancienne halle SNCF située à Lardy, avec la société REITHLER

Décision n° 124/2024 portant signature d'un contrat de prêt à usage de jeux de société entre la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et la commune de Bouray-sur-Juine

Décision n° 125/2024 portant approbation d'un accord de mise en œuvre avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ile-de-France pour une action du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) en 2024

Décision n° 126/2024 portant demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) dans le cadre de l'appel à projet LUMIN ACTEE + pour la rénovation énergétique du parc de luminaires d'éclairage public

Décision n° 127/2024 portant attribution d'un marché sans publicité ni mise en concurrence portant réalisation d'une étude foncière pour l'aménagement du bas de Torfou sur la commune de Boissy-sous-Saint-Yon avec la société studio N.E.M.O. pour une durée de 2 mois à compter de la notification du contrat et un montant de 34 275,00 € HT

Décision n° 128/2024 portant attribution du marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une prestation de formation incendie prévue les 26 novembre, 18 et 20 décembre 2024, avec la société SPI FORMATION, pour un montant de 2 040,00 € TTC

Décision n° 129/2024 portant attribution du marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la prestation d'un ensemble de formation aux modules du logiciel MARCO, à la société AGYSOFT, pour un montant forfaitaire de 5 130 € TTC

Décision n° 130/2024 portant attribution du marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une formation AIPR Concepteur à destination de la Direction Technique, prévue le 15 novembre 2024, à la FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE, pour un montant forfaitaire de 990€ TTC

Décision n° 131/2024 portant attribution du marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une prestation de formation PSC1 à destination des agents des services Enfance, Restauration et Police Municipale, prévue les 5, 6, 12 et 13 décembre 2024, avec le COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES FRANÇAIS – CROIX BLANCHE DE L'ESSONNE, pour un montant forfaitaire de 810 € ttc

Décision n° 132/2024 portant approbation d'une convention tripartite pour l'accueil, au sein du service de la restauration scolaire de la commune de Breuillet, d'un enfant scolarisé dans une unité localisée d'inclusion scolaire, entre la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, la société SOGERES et la commune de Breuillet

Décision n° 133/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur l'accompagnement dans la gestion du parc informatique de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, à la société EIFFIE pour une durée de 12 mois à compter de la notification et montant maximum de 38 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre

Décision n° 134/2024 portant cession d'un véhicule Renault Clio appartenant à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde pour un montant symbolique de 1 € TTC

Décision n° 135/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une formation d'approfondissement BAFA "Assistant Sanitaire + Secourisme" à l'UFCV pour un montant de 330,00 € TTC

Décision n° 136/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une formation d'approfondissement BAFA "Assistant Sanitaire + Secourisme" à l'UFCV pour un montant de 330,00 € TTC